

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 28 juillet 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 27 juillet 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **11**

Votants **11**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2017

Date d'affichage du procès-verbal : 28 juillet 2017

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REBELO Thierry - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - PHILIT Claude - REVOL Gérard**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte des délibérations relatives :

- ✓ A la signature d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune
- ✓ Au renouvellement du contrat unique d'insertion

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2017 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2017.

2. Convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune :

ENEDIS va procéder à la fiabilisation du réseau HTA sur la commune de Châteaudouble et prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur des parcelles du domaine privé de la commune.

De ce fait, il est nécessaire de signer des conventions de servitudes.

Le conseil municipal approuve les travaux de fiabilisation du réseau HTA proposés par ENEDIS et autorise le maire à signer les conventions de servitudes entre ENEDIS et la Commune.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Renouvellement du contrat CUI :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 février 2017, le Conseil Municipal a créé un emploi en Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour apporter aux agents de l'école et aux enseignantes une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants et des locaux pour une période de 6 mois renouvelable.

L'agent actuellement en place peut bénéficier d'un renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 7 septembre 2017 jusqu'au 7 mars 2018.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement d'un emploi en CUI pour une période de 6 mois, avec un temps de travail de 26 heures hebdomadaires annualisées et une rémunération au S.M.I.C et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Choix du maître d'œuvre pour les projets « rénovation de la salle des fêtes et création d'une bibliothèque » :

Suite à la consultation, sept candidatures ont été reçues, trois candidatures ont été retenues et reçues pour présenter leur offre.

Monsieur le Maire commente ces trois propositions et indique le choix fait par la commission, après audition des trois cabinets.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix proposé.

Le conseil municipal prend acte des propositions et confie la maîtrise d'oeuvre à l'architecte Fabien RAMADIER

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Approbation des statuts de Valence Romans Agglo :

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Raye et de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, une nouvelle Communauté d'Agglomération est née : Valence Romans Agglo, au 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, il est nécessaire d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération qui intègrent le nouveau périmètre.

Considérant que les communes membres doivent se prononcer sur les statuts de la nouvelle agglomération, le Conseil Municipal est invité à approuver lesdits statuts. Avis favorable.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Avis sur le projet PLH de Valence Romans Agglo :

Le PLH est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Le nouveau PLH a quatre ambitions affirmées :

- Réguler le marché foncier et immobilier,
- Requalifier le parc le plus ancien,
- Diversifier l'offre de logements et les formes d'habitat,
- Accompagner les publics les plus fragiles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il délibère sur le projet et les moyens, relevant de ses compétences, à mettre en place dans le cadre du PLH et que, faute de réponse dans un délai de 2 mois, son avis est réputé favorable (article R.302-9).

L'adoption définitive du PLH ne sera effective que lorsque les avis des communes, l'avis du Comité régional de l'habitat et les éventuelles demandes de modifications de Monsieur le Préfet seront pris en compte par une nouvelle délibération du Conseil communautaire.

Au vu du projet de PLH 2018-2023, le Conseil municipal de la commune de Châteaudouble relève les éléments suivants :

- Le PLH prévoit pour les villages ruraux une production de logements inférieure d'environ 30% au DOO du SCOT, qui était déjà restrictif,
- Que l'impact du PLH aura une incidence négative sur le développement des communes rurales (Taux de croissance en baisse avec des nouvelles constructions limitées)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable assorti des réserves ci-dessus.

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Répartition CLECT 2017 :

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance de la CLECT du 11 juillet dernier qui acte la méthodologie des contributions et des retours aux communes.

Il précise que le rapport de CLECT sera rédigé sur la base de ces conclusions et sera transmis d'ici à début septembre. La commune aura alors 3 mois pour délibérer sur ce document.

Il souligne qu'il est nécessaire de délibérer sur le coût du renouvellement de l'Eclairage Public. Il présente les différentes hypothèses :

Une part fixe par point lumineux de 50 euros pouvant être financée par les hypothèses suivantes:

Hypothèse 1 : 100 % Emprunt à 4% sur 30 ans assorti d'une neutralisation dégressive par trentième – Hypothèse 2 : Autofinancement de 15% et 85% d'emprunt sur 30 ans – Hypothèse 3 : 100% d'autofinancement.

Les Membres de l'Assemblée se prononcent favorablement pour l'hypothèse 1.

Adopté : Une délibération sera prise.

8. Rythmes scolaires à la rentrée 2017 :

➤ **Retour à la semaine des 4 jours** pour la rentrée 2017/2018 pour le RPI après avis favorable du conseil d'école (parents/enseignantes/communes) et validation de l'inspection académique.

➤ **Accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires** : Les communes du RPI (Combovin Châteaudouble Peyrus) après enquête auprès des parents, proposent d'ouvrir un accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires.

Dans cet objectif, la commune de Châteaudouble qui possède des locaux plus adaptés pourrait accueillir ce centre et effectuer toutes les démarches relatives à cette création :

- Déclaration d'ouverture auprès de la DDSCS,
- Agrément de la PMI pour la conformité des locaux,
- Ouverture d'un poste non permanent de directeur de l'ALSH et affectation d'animateurs,
- Création d'une régie,
- Etablir un règlement intérieur,
-

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'ouverture cet accueil de loisirs les mercredis et les vacances à Châteaudouble, dans les locaux de l'école pour les trois communes du RPI.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Adopté : Les délibérations nécessaires seront prises.

9. Urbanisme :

➤ **Déclarations Préalables déposés par :**

1. Monsieur Eric GOUNON : Abri de jardin
2. Monsieur Philippe DOUVRE : Capteur solaire
3. Madame Sandrine STALDER-MEYER : Fenêtre de toit
4. SCI Fabienne LARDAN : Abri de jardin
5. Monsieur Denis PERMINGEAT : Clôture

➤ **Permis de construire déposé par :**

1. SARL FRYAN Domaine du Grenouillet : Création de coursives pour une mise en sécurité de l'Établissement Recevant du Public (ERP) pour répondre aux exigences réglementaires au niveau sécurité incendie

➤ **Projet OAP « des Jayettes » :** Ce projet sera mis à l'étude en septembre.

10. Questions diverses :

➤ **Courrier :**

1. Relatif à l'opposition de la pose des compteurs électriques LINKY. Le Conseil Municipal décide de remettre ce point au prochain Conseil Municipal

2. Relatif à la dégradation d'une clôture privée près du Bowl.

➤ **Borne « cigale » :** elle sera installée prochainement dans l'angle Nord-Ouest de la salle des fêtes pour desservir les différentes places.

➤ **Appuis vélos :** Valence Romans Agglo propose de mettre à disposition des appuis vélos qui pourraient être installés près du Bowl.

➤ **Panneau d'information :** Présentation du projet qui ne donne pas satisfaction au Conseil Municipal et qui refuse ce projet.

La séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 7 septembre 2017 à 20h30